



HAL
open science

Le syndrome d'Ulysse. Le récit carcéral marocain

Mohamed Aït-Aarab

► **To cite this version:**

Mohamed Aït-Aarab. Le syndrome d'Ulysse. Le récit carcéral marocain. Journée d'étude du CRL-HOI "Écriture, mémoire, commémoration", May 2008, Saint-Denis, La Réunion. pp.129–147. hal-01217776

HAL Id: hal-01217776

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-01217776>

Submitted on 11 Sep 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le syndrome d'Ulysse : le récit carcéral marocain

Mohamed AÏT-AARAB

INTRODUCTION

Le 23 juillet 1999, après trente-huit ans de règne, disparaissait Hassan II, roi du Maroc et Commandeur des Croyants. Quelques jours plus tard lui succédait, sous le nom de Mohamed VI, son fils aîné, le prince Sidi Mohamed.

Les funérailles d'Hassan II donnèrent lieu à une cérémonie dont les images diffusées par les grandes chaînes internationales de télévision firent le tour de la planète : l'espace de quelques heures, Rabat, capitale du royaume chérifien, devenait le point de convergence des grands de ce monde qui s'y retrouvèrent en nombre pour représenter leur pays et rendre hommage au souverain disparu.

Au même moment, le peuple marocain descendait en masse dans toutes les grandes villes du pays pour marquer à la fois son affliction et son attachement à la dynastie alaouite.

Certains observateurs ont été surpris par la présence de délégations étrangères aussi nombreuses et surtout de très haut rang ; mais n'était-ce pas une manière de saluer le talent politique d'Hassan II qui, en matière diplomatique, avait souvent fait preuve d'habileté et d'intuition, en ayant toujours un coup d'avance sur ses adversaires comme sur ses partenaires. Le défunt roi avait, tout au long de son règne, manifesté, en effet, bien plus d'intérêt pour les relations internationales où il avait souvent pris des initiatives audacieuses¹ que pour la gestion quotidienne du pays déléguée en partie à l'inauvivable ministre de l'Intérieur, Driss Basri.

Non moins étonnantes furent les scènes de deuil d'une population marocaine qui, pourtant, avait eu à souffrir dans sa chair de la conception hassanienne du pouvoir. Dans un livre-entretien avec le journaliste Éric Laurent, Hassan II expliquait certains des préceptes éducatifs qui l'avaient toujours guidé dans son rôle de père :

Il ne faut jamais prêcher la logique avec un enfant car vous exigez de sa part un raisonnement trop fort pour son esprit et dont il ne perçoit pas toujours la finalité.

¹ Hassan II fut l'organisateur, dès les années soixante-dix, des premières rencontres, secrètes, entre des représentants de l'O.L.P. et des membres du gouvernement israélien.

Lorsque vous argumentez avec lui, il pense que vous tentez de négocier. En somme, à cet âge, il faut, comme disait Pascal, ployer la machine, l'abêtir².

Or, les principes valables pour l'éducation des princes pouvaient, semble-t-il, tout aussi bien s'appliquer au peuple marocain. Et même si Hassan II admettait être « d'un tempérament autoritaire mais pas dictatorial »³, il soulignait néanmoins que l'une des « règles d'or » que lui avait transmises son père, le roi Mohamed V, était « jamais le désordre »⁴.

De telles règles de gouvernement firent du Maroc l'un des pays où les atteintes aux droits de l'homme étaient non seulement fréquentes, mais aussi d'une gravité extrême. Nombre de rapports rédigés par des organisations internationales signalaient des cas de torture, d'emprisonnement arbitraire, de non-respect d'un certain nombre de libertés que, pourtant, la constitution marocaine garantissait.

Depuis quelques années et l'avènement de Mohamed VI, une page a été tournée, le nouveau souverain inaugurant son règne par deux décisions dont la dimension symbolique n'a échappé à personne : l'éviction, tout d'abord, de Driss Basri, sorte de grand vizir qui, pendant plus de vingt années, avait fidèlement servi son roi, mais qui incarnait, à l'aube du XXI^e siècle, les aspects les plus controversés du régime précédent ; permettre, en second lieu, à Abraham Serfaty, figure emblématique de la lutte pour l'instauration d'un état de droit au Maroc, de rentrer dans son pays.

Cet environnement politique nouveau allait offrir un espace d'expression d'autant plus grand que « les années de plomb » avait instauré un climat de peur et de mutisme. Les premiers à s'emparer de cette parole libérée furent les anciens prisonniers politiques dont certains avaient été élargis du vivant de Hassan II, les dernières années de son règne ayant été marquées par un net assouplissement du régime.

Ainsi, au mois de mai 2000, le quotidien marocain *Al-Ittibad al-Ichtraki* organe de l'U.S.F.P. (Union Socialiste des Forces Populaires) commençait la publication d'un feuilleton un peu particulier : les mémoires de Mohamed Raïss, un survivant du bagne de Tazmamart⁵. Cette prison secrète située au sud-est du Maroc,

² Hassan II. *La Mémoire d'un Roi. Entretiens avec Éric Laurent*, Paris : Plon, 1993, p. 22.

³ *Ibid.*, p. 74.

⁴ *Ibid.*, p. 46.

⁵ Tazmamart fut pendant longtemps un mot tabou au Maroc ; les cartes routières que n'importe quel voyageur pouvait se procurer dans le commerce ne mentionnaient pas cette petite bourgade. Il faudra attendre les années quatre-vingt-dix, la publication par Gilles Perrault d'un ouvrage, *Notre Ami le roi*, qui provoqua une quasi-rupture des relations diplomatiques entre la France et le Maroc et la pression conjuguée d'associations de défense européennes et

dans une région difficile d'accès et au climat rigoureux, dont les autorités marocaines, à commencer par le roi Hassan II, avaient toujours nié l'existence⁶, était devenue le symbole le plus éclatant de la répression qui avait frappé le Maroc au cours des années soixante-dix et quatre-vingt. Signe tangible d'un changement des temps, cette parution, étalée sur plusieurs numéros, permet au journal de tripler ses ventes et chaque jour 50 000 exemplaires — dans un pays au niveau de vie encore relativement bas et où le taux d'alphabétisation progresse lentement — sont vendus en quelques heures.

Raïss n'était certes pas le premier à témoigner ainsi de son expérience carcérale. Dès la fin des années soixante, le poète Abdellatif Laâbi, l'un des fondateurs et principal animateur entre 1966 et 1972 de la revue *Souffles*, publie un premier texte, *L'Œil et la Nuit*⁷, dans lequel il dénonce avec courage la répression que le *Makhzen*⁸ imposait à tout opposant, réel ou supposé. Puis en 1976, alors que Laâbi goûte depuis quatre ans le confort des geôles marocaines, paraît un ouvrage regroupant des textes poétiques de la période 1966-1967, *Le Règne de barbarie*, des *Poèmes oraux* et des *Lettres en prison*⁹. D'autres poèmes de prison, ainsi que la correspondance du poète avec sa femme Jocelyne et ses amis trouvent place tout d'abord dans les *Chroniques de la citadelle d'exil* (1978), puis dans *Sous le bâillon, le poème. Écrits de prison (1972-1980)*¹⁰. Au cours des huit longues années d'incarcération à la prison centrale de Kénitra (1972-1980), Laâbi découvre avec stupeur et sans doute beaucoup de candeur que « l'homme a enfanté

américaines des droits de l'homme pour qu'enfin la vérité puisse être dite. Voir Gilles PERRAULT, *Notre ami le roi*, 1990, Paris : Gallimard, « Folio actuel », 1998.

⁶ En juillet 1991, le roi Hassan II affirmait publiquement que « Tazmamart n'existait que dans l'esprit et l'imagination de personnes mal intentionnées ». Voir « Annexe : Le Maroc », *Cultures & Conflits*, 13-14, printemps-été 1994.

URL : <<http://www.conflits.org/index191.html>>. Page consultée le 18 août 2008.

⁷ Abdellatif LAABI, *L'Œil et la nuit. Itinéraire*, Casablanca : Atlantes, 1969. Réédition en fac-similé avec une préface de Driss CHRAÏBI. Gap : Inéditions Barbare / Comité de libération d'A. Laâbi, 1977.

⁸ Terme arabe désignant un entrepôt fortifié utilisé jadis dans le stockage des aliments et qui a donné le mot « magasin » en français. Dans le parler courant des Marocains, on utilise le mot *Makhzen* dès qu'il est question de pouvoir. Pour le politologue Mohamed Tozy, ce terme qualifie à la fois un système et ses hommes, le chef de ce système (le roi) et ses méthodes de gouvernement, les moyens dont dispose ce système, financiers autant que militaires, la mentalité particulière qui découle de cette construction politique.

⁹ Abdellatif LAABI, *Le Règne de barbarie*, suivi de *Poèmes oraux* précédé de *Lettres en prison* (préface de Ghislain RIPALTY), Gap : Inéditions Barbare, 1976. Rééd. Paris : Le Seuil, 1980, sous le titre *Le Règne de barbarie* (avec un choix d'autres poèmes). Introduction de Leonid PLOUCHTCH : « Quand le pouvoir de la parole n'est pas la parole du pouvoir. »

¹⁰ Paris : L'Harmattan, 1981.

l'homme pour sa propre destruction»¹¹ et il opposera sans cesse à ce processus d'annihilation de la personne humaine «la célébration de l'homme par l'homme»¹² :

Ma voix est la seule chose matérielle en laquelle je peux encore me révéler. Allez donc couper la main ou les testicules à une voix. Essayez de trouver la tête d'une voix, le trou où elle pisse, ou alors les seins où vous pourriez accrocher les pinces de vos gégènes. Rien. Dent sonore¹³.

La douleur d'être et la fureur de dire se conjuguent, chez Laâbi, pour inventer ce que Jacques Alessandra nomme un contre-langage dont les éléments majeurs sont l'agression verbale, la perturbation syntaxique et la dissociation des tons¹⁴.

À la fin des années quatre-vingt et au cours des années quatre-vingt dix, d'autres voix se joignent à celle de Laâbi pour dire les réalités marocaines : Driss Bouissef Rekab, aujourd'hui professeur d'espagnol à la Faculté des Lettres de Rabat, est l'auteur en 1989 de l'un des premiers témoignages narratifs sur l'expérience carcérale : *À l'ombre de Lalla Chafia*, texte paru en français, puis traduit en arabe et en espagnol¹⁵. Abraham et Christine Serfaty publient entre 1992 et 1998, individuellement ou en collaboration, quatre livres¹⁶ qui, loin des clichés touristiques et de l'exotisme néo-colonial, révèlent toute la brutalité d'un système politique. Enfin, en 1999, à grand renfort de promotion et de battage médiatique, Grasset donne à lire *La Prisonnière*, le témoignage de Malika Oufkir écrit en collaboration avec la journaliste Michèle Fitoussi.

L'audience de ces ouvrages, du fait de la censure, restait limitée et les éditeurs marocains, malgré le courage indéniable de certains d'entre eux, avaient beaucoup de difficultés à se débarrasser de la tutelle policière du *Makhzen*.

L'an 2000 constitue donc bien un tournant car, pour la première fois grâce aux mémoires de Mohamed Raïss, le grand public peut avoir accès à un témoignage

¹¹ Abdellatif LAABI, *L'Œil et la nuit. Itinéraire*, op. cit., p. 44.

¹² Abdellatif LAABI, *Sous le bâillon, le poème. Écrits de prison (1972-1980)*, Paris : L'Harmattan, 1981.

¹³ Abdellatif LAABI, *Race*, Rabat : Atlantes, 1967, p. 8.

¹⁴ Jacques ALESSANDRA, « Abdellatif Laâbi », in *Littérature Maghrébine d'expression française*, sous la direction de Charles BONN, Naget KHADDA et Abdallah MDAGHRI-ALAOUI, Vanves : Edicef/Aupelf, coll. « Universités francophones », 1996, p. 159-167.

¹⁵ Paris : L'Harmattan, 1989. Casablanca : Tarik Éditions, 2002 (pour l'édition arabe) ; Madrid : Ediciones del Oriente y del Mediterráneo, 2004 (pour l'édition espagnole). Driss Bouissef REKAB a publié en 2005 *La Tyrannie ordinaire. Lettres de prison*, Casablanca : Tarik Éditions, coll. « Témoignages ».

¹⁶ Abraham SERFATY, *Dans les prisons du roi. Écrits de Kénitra sur le Maroc*, Paris : Messidor/Éditions Sociales, 1992 ; *Le Maroc du noir au gris*, Paris : Syllepse, 1998 ; Christine DAURE-SERFATY, *Tazmamart, une prison de la mort au Maroc*, Paris : Stock, coll. « Au vif », 1992 ; A. SERFATY et C. DAURE, *La Mémoire de l'autre*, Paris : Stock, 1993.

publié en arabe dans un quotidien à grand tirage¹⁷. De ce fait, on peut véritablement parler d'une rupture introduite par le récit carcéral marocain ; or toute rupture, affirme Georges Ngal¹⁸, est liée à une conjonction historique dont elle est une sorte de miroir. De ce fait, les ruptures ou discontinuités historiques éclairent les ruptures constatées au plan de la création, tout comme les ruptures scripturaires dévoilent les ruptures historiques.

Aujourd'hui, plus d'une centaine de textes ont été publiés, tant en arabe qu'en français. Cette « littérature carcérale », comme on la nomme, est bien plus qu'un phénomène d'édition. Elle est le signe tangible d'un pays en mutation qui, pour exorciser ses démons et ériger une réelle société démocratique, a besoin de regarder sans complaisance les moments les plus sombres de son histoire récente, et surtout de les inscrire dans la mémoire collective.

Avant d'analyser quelques-uns des traits marquants de cette production littéraire, il paraît nécessaire de rappeler, très sommairement, quelle a été l'histoire du Maroc au cours de ces cinquante dernières années.

DE MOHAMED V A MOHAMED VI

Le Maroc accède à l'indépendance le 2 mars 1956 après quarante-quatre années de protectorat. Le sultan Mohamed V regagne son pays auréolé du statut de libérateur de la nation. Mais, très rapidement, des dissensions apparaissent entre le roi et la classe politique, le parti de l'Istiqlal principalement, chacun des protagonistes tentant de marginaliser l'autre et d'accaparer l'essentiel des pouvoirs.

La mort de Mohamed V en février 1961 et l'accession au trône de son fils aîné, Hassan II¹⁹, le 3 mars 1961, ouvre une période de tension politique ponctuée de périodes de répression parfois violente. La constitution de 1962 institue certes, dans les textes, une monarchie constitutionnelle, le multipartisme et la séparation des pouvoirs, mais elle consacre surtout la prééminence du roi au détriment du Parlement. Dès lors, et ce jusque dans les années quatre-vingt-dix, l'histoire du Maroc peut se résumer à une lutte, parfois à fleur de moucheté, parfois brutale, entre le pouvoir et son opposition, sans parler des soulèvements populaires qui vont secouer régulièrement le pays.

¹⁷ Le texte de Mohamed Raïss a depuis été traduit en français et publié aux éditions Afrique-Orient de Casablanca.

¹⁸ *Création et rupture en littérature africaine*, Paris : L'Harmattan, 1994.

¹⁹ Désigné en 1957 prince héritier, le jeune Moulay Hassan avait très vite fait la preuve de son tempérament en écrasant par la force, un an plus tard, la révolte du Rif. À ses côtés se trouve un militaire du nom de Mohamed Oufkir dont le destin semble déjà irrémédiablement lié à celui du futur souverain.

En 1963, des membres de l'U.N.F.P. (Union Nationale des Forces Populaires) et du parti communiste marocain, suspectés de complot contre l'État, sont arrêtés et condamnés. La même année, le 9 novembre, Mehdi Ben Barka, l'un des chefs les plus en vue de l'opposition, est condamné par contumace. La suite est, en partie seulement, connue : enlevé en plein Paris à la sortie de la brasserie Lipp en octobre 1965, Ben Barka disparaît à tout jamais.

En mars 1965, étudiants et lycéens manifestent à Casablanca et dans les principales villes du royaume pour protester contre une circulaire du ministre de l'Éducation nationale de l'époque, Youssef Belabès, interdisant aux élèves âgés de plus de seize ans de redoubler « le brevet », l'équivalent de la troisième. Sévèrement réprimée par le général Oufkir — certains historiens avancent le chiffre de mille morts — cette manifestation ouvre un cycle d'émeutes qui ne se refermera qu'en 1990. Les événements de mars 1965 auront deux conséquences : l'instauration de l'état d'urgence²⁰ et la radicalisation d'une partie de la jeunesse qui va chercher dans le marxisme-léninisme et la lutte clandestine des armes pour abattre le régime en place.

Le 10 juillet 1971, puis le 16 août 1972, deux coups d'état tentent d'éliminer Hassan II. Mais le roi a la *baraka*, comme se plaît à le souligner la presse française, et sort indemne de ces pronunciamientos²¹.

L'année 1973 ouvre véritablement ce que l'on a appelé les « années de plomb » : le principal syndicat étudiant, l'U.N.E.M. (Union Nationale des Étudiants Marocains), est interdit et le code des libertés publiques subit de sévères restrictions. Arrestations d'opposants, disparitions, procès, tortures, ainsi peut se résumer cette période qui voit aussi la mise en place d'un certain nombre de centres de détention secrets, dont le plus symbolique est le bagne de Tazmamart.

Même si le roi, en habile politique, parvient à refaire l'union nationale autour de sa personne au moment de la Marche verte (6 novembre 1975) et à faire diversion grâce à la question du Sahara, les problèmes intérieurs ne sont pas pour autant réglés. La corruption mine le pays, et surtout la « fracture sociale » de plus en plus béante provoque de nouvelles manifestations en 1981, principalement à Casablanca : les « émeutes du pain » ont pour origine une hausse importante des produits de base, dont la farine, élément essentiel de l'alimentation de nombre de familles modestes. D'autres « émeutes du pain » se produiront en 1984, notamment à Marrakech et dans le nord du pays.

²⁰ L'état d'exception (1965-1970) suspend la constitution et donne les pleins pouvoirs au souverain.

²¹ Quel que soit le jugement que l'on porte sur cette période, il est indéniable que l'échec des deux putschs a été une chance pour le Maroc qui serait sans doute devenu une dictature militaire sur le modèle sud-américain, ou un pays mis en coupe réglée par une nomenklatura militaire, comme l'a été l'Algérie.

Les dernières manifestations violentes se produisent en 1990, au moment de la première guerre du Golfe, pour dénoncer l'engagement du gouvernement aux côtés de la force multinationale, la rue marocaine étant plutôt favorable à l'Irak.

Les années quatre-vingt-dix voient une amélioration de la situation politique : libération de prisonniers d'opinion, levée de la censure, légalisation des mouvements de défense des droits de l'homme, élections législatives au scrutin universel (1997). La nouvelle donne permet à L'U.S.F.P., héritière de l'U.N.F.P. de Mehdi Ben Barka, d'obtenir la majorité au Parlement et à son chef, Abderrahmane Youssoufi, opposant de longue date, d'être nommé par le roi au poste de Premier ministre d'un gouvernement de coalition.

Depuis l'avènement du nouveau roi, des manifestations ont certes lieu de la part de citoyens protestant contre la cherté de la vie, d'étudiants demandant une amélioration de leurs conditions de séjour dans les résidences universitaires ou de ceux que l'on nomme les « diplômés-chômeurs ». Il est vrai également que les forces de l'ordre ont parfois gardé certaines mauvaises habitudes du passé, notamment l'usage systématique de la matraque. Mais le changement majeur vient du fait que les Marocains osent parler, que la presse se fait l'écho des exactions des forces de l'ordre, que le Ministre de tutelle se voit contraint de s'expliquer devant le parlement. Certes, bien des choses sont à améliorer, mais le Maroc est engagé sur une voie nouvelle et la publication des témoignages et récits d'anciens détenus constitue incontestablement un jalon important dans cette marche vers l'état de droit.

Ce rapide survol d'un demi-siècle d'indépendance était nécessaire pour comprendre le contexte non seulement historique et politique, mais également mental, dans lequel apparaissent les textes qui composent cette littérature carcérale qui fait l'objet, surtout depuis 2004, année de la publication d'une première étude sur le sujet²², de travaux universitaires nombreux et de colloques organisés aussi bien par les associations de soutien aux ex-détenus que par l'institution universitaire marocaine.

DE LA VIOLENCE DU TEXTE AU PARADIGME DE L'HUMAIN

L'une des caractéristiques de la littérature marocaine est d'être, depuis ses origines, marquée par une volonté contestatrice, voire révolutionnaire. La tâche des premiers écrivains, de langue française plus particulièrement, a été de réagir contre la littérature des Français sur le Maroc, littérature qui donnait de leur culture une vision extérieure, folklorisante, le regard de l'« exote » ne pouvant — ou ne voulant — percevoir la richesse et les subtilités d'une culture qui ne se résumait pas aux

²² Abdesselam EL OUAZZANI, *Le Récit carcéral marocain ou le paradigme de l'humain*, Rabat : Abdesslem El Ouazzani, 2004.

quelques clichés dont regorge la littérature coloniale. Même empreinte de naïveté, comme c'est parfois le cas chez Ahmed Sefrioui²³, une telle affirmation identitaire peut être analysée comme une première forme d'engagement.

Dans les années soixante, les promoteurs de la revue *Souffles*, Abdellatif Laâbi, Mostafa Nissaboury ou Mohamed Khair-Eddine proclament leur volonté de rompre avec une littérature frelatée :

Les poètes qui ont signé les textes de ce numéro-manifeste de la Revue « Souffles » sont unanimement conscients qu'une telle publication est un acte de prise de position de leur part dans un moment où les problèmes de notre culture nationale ont atteint un degré d'extrême tension²⁴.

Contre une littérature qui se complait dans « la contemplation pétrifiée du passé »²⁵, une littérature sclérosée, tant dans ses formes que dans ses contenus, Laâbi et ses amis militent pour une littérature qui porte « le poids de nos réalités actuelles, des problématiques toutes nouvelles en face desquelles un désarroi et un sauvage révolte nous poignent »²⁶.

La position des fondateurs de *Souffles* est d'un grand intérêt et d'une importance particulière car elle va déterminer, comme le souligne Marc Gontard²⁷, les principales thématiques autour desquelles va s'organiser la littérature marocaine après 1966 : recherche de l'identité, démystification des valeurs bourgeoises et néo-coloniales, lutte contre l'obscurantisme social et politique, soutien au peuple palestinien.

L'autre mérite de la revue *Souffles* est d'avoir très tôt compris, contrairement à nombre d'épigones qui vont publier au cours des décennies soixante-dix et quatre-vingt des textes insipides, qu'il était impossible d'exprimer une parole révolutionnaire sous une forme conventionnelle et académique, médiévale et aristocratique, écrira même Laâbi.

Après 1975, la littérature marocaine s'installe donc dans une stratégie d'écriture qui n'est pas sans rappeler le modèle jdanovien dont on connaît les soubassements idéologiques : le texte littéraire doit servir avant tout la cause révolutionnaire. Le premier postulat de cette théorie est que l'écrivain s'adresse au peuple et de ce fait, la première qualité de son texte est la lisibilité. La vocation pédagogique l'emporte bien souvent sur une réflexion jugée inutile, portant sur les phénomènes d'écriture proprement dits. Il s'agit de faire œuvre utile, donc de

²³ Voir des romans comme *La Boite à merveilles* ou *Le Chapelet d'ambre*.

²⁴ Abdellatif LAABI, « Prologue », *Souffles*, n° 1, premier trimestre 1966.
URL : <http://www.seattleu.edu/souffles/S01/1_1.HTM>. Page consultée le 18 août 2008.

²⁵ *Ibid.*

²⁶ *Ibid.*

²⁷ *La Violence du texte*, Paris/Rabat : L'Harmattan/S.M.E.R., 1981, p. 21.

contester le plaisir du texte. Une telle littérature monosémique, lourdement didactique, rejette toute médiation formelle qui risque d'obscurcir le message. Contre le pluriel du texte qui serait une caractéristique des littératures petites-bourgeoises des pays du Tiers-monde, les « ingénieurs des âmes » marocains affirment leur foi en une écriture réaliste, voire naturaliste, des thématiques à caractère sociopolitique et le recours au registre du tragique social.

Toute la production écrite marocaine ne se résume pas, bien entendu, à cette conception jdanovienne de la littérature, mais telle est en tout cas la position officielle des écrivains et « écrivants » qui composent l'Union des Écrivains Marocains. Autant dire que, dans une telle perspective, le groupe importe plus que l'individu.

Cette vision du monde, des rapports sociaux et de la création artistique, n'est pas nouvelle dans un pays comme le Maroc, attaché aux traditions et parfois d'une prudence extrême face à toute innovation et réforme. On se souvient de la polémique provoquée par la publication en 1954 du *Passé simple* de Driss Chraïbi, l'auteur étant accusé de porter atteinte aux fondements culturels, religieux et moraux de la société marocaine et ainsi de « faire le jeu des colonisateurs ». Chraïbi, en bon provocateur qu'il était, n'hésita pas à jeter de l'huile sur le feu en rédigeant pour le journal *Demain* un article où il affirmait entre autres que « le colonialisme européen était nécessaire et salutaire au monde musulman »²⁸. Dès lors, Chraïbi devenait le traître à la patrie. Le journal *Démocratie* publiait le 14 janvier 1957, sous le titre « Driss Chraïbi, assassin de l'espérance », un article d'une violence inouïe :

Non content d'avoir d'un trait de plume insulté son père et sa mère, craché sur toutes les traditions nationales, y compris la religion dont il se réclame aujourd'hui, M. Chraïbi s'attaque maintenant au problème marocain. Au nom d'un Islam qu'il a bafoué, au nom d'un intérêt soudain pour une cause qui n'a jamais été la sienne... Ce judas de la pensée marocaine n'éprouve jamais le besoin de parler des valeurs de son peuple. Dénigreur passionné, il préfère s'accrocher aux valeurs des autres qui pourtant ne sont valables pour nous que dans la mesure où nous respectons et aimons les nôtres²⁹.

Même le très modéré Ahmed Sefrioui y alla de son jugement péremptoire : « Driss Chraïbi n'a pas pu observer la vie marocaine qui est assurément toute poésie. Et quoi que l'on ait pu dire, le *Passé simple* n'est ni le Maroc, ni les Marocains, c'est Driss Chraïbi »³⁰.

²⁸ *Demain*, 9 nov.-5 déc. 1956. Cité dans Houria KADRA-HADJADJI, *Contestation et révolte dans l'œuvre de Driss Chraïbi*, Paris : Publisud, coll. « Espaces méditerranéens », 1986, p. 92.

²⁹ *Démocratie*, 25 Février 1957.

URL : <http://clignet.swarthmore.edu/souffles/s5/3.html#anchor.colonialistes>.

Page consultée le 18 août 2008.

³⁰ *Demain*, 9 nov.-5 déc. 1956, *op. cit.* p. 92.

Chraïbi dut faire amende honorable et battre sa coulpe : dans une longue lettre au directeur du journal, l'écrivain affirmait : « Ces dernières semaines, à la radio, à la télévision, à chaque interview, j'ai catégoriquement déclaré que j'étais loin du Passé simple, que je le reniais... »³¹.

Tout cela montre bien les pesanteurs d'une certaine tradition et l'obligation pour l'individu de se plier aux conventions du collectif.

Avec les textes qui composent la littérature carcérale marocaine, nous entrons dans une nouvelle ère : celle de la reconnaissance de l'individu en tant que telle, en d'autres termes le paradigme de l'humain, expression que nous empruntons à Abdesselam El Ouazzani, s'impose au détriment d'un modèle communautaire jusque-là en vigueur. La meilleure preuve en est que certains des « emmurés »³² de Tazmamart, avaient dans un premier temps songé à faire œuvre collective. Très vite, chacun témoignera individuellement de son expérience et de sa douleur. Cette rage de dire s'explique d'autant plus aisément que le pouvoir marocain avait mis en place une stratégie de la désinformation qui niait toute existence à chacune des victimes. Le retour à la vie civile est une sorte de renaissance ; après un aussi long séjour dans la « maison des morts », la plupart des ex-détenus qui décidèrent de témoigner le firent de manière individuelle car la réconciliation avec soi-même et les autres était à ce prix. Annette Wiewiorka évoque dans *L'Ère du témoin* ce sentiment « d'être dépossédé de son histoire par quelqu'un d'extérieur à l'expérience et qui prétend précisément la raconter »³³. Or il semblerait que ce sentiment de dépossession soit également présent si l'expérience individuelle se trouve noyée dans un témoignage collectif. Même si certains témoins ont eu recours à la médiation d'un traducteur-scripteur (Ahmed Marzouki et Ignace Dalle, Malika Oufkir et Michelle Fitoussi) chacun entendait faire part d'un cheminement personnel nullement réductible à une expérience collective.

Le récit carcéral révèle donc bien un changement de paradigme. Les années de plomb se caractérisaient par une double logique : d'une part, celle de l'opposition à Hassan II ou tout du moins de la frange la plus radicale de cette opposition qui, campant sur une position marxiste-léniniste de soulèvement des masses populaires, sacrifiait l'individu au nom du combat révolutionnaire ; d'autre part, la logique du pouvoir qui, face à toute tentative de déstabilisation, choisissait systématiquement l'option répressive, et ce quel qu'en soit le prix. C'était, dans les deux cas, faire bien peu de cas de la vie humaine.

³¹ *Demain*, 9 nov.-5 déc. 1956, *op. cit.* p. 92.

³² Voir Abdelhak SERHANE, *Kabazal. Les Emmurés de Tazmamart. Mémoires de Salab et Aïda Hachad*. Casablanca : Tarik éditions, coll. « Témoignages », 2003.

³³ Paris : Plon, 1998, p. 132.

Le récit carcéral installe une logique nouvelle, celle du respect de la personne et du droit, celle de la valeur qu'a toute vie humaine. Car, même s'il retrace une expérience dont la dimension collective est fondamentale, le lecteur est avant tout convié à suivre un itinéraire singulier et subjectif. C'est une réhabilitation de l'homme dans sa dimension d'être unique que vise le récit carcéral et en ce sens, il rompt avec un pan de la littérature marocaine qui n'envisageait l'écrit que dans une dynamique révolutionnaire et collective de subversion politico-sociale.

ÉCRIRE CONTRE L'OUBLI

La littérature carcérale marocaine est sans aucun doute fille du climat politique nouveau que connaît le pays depuis l'avènement de Mohamed VI. Mais l'on peut raisonnablement penser, au vu du processus de libéralisation, certes extrêmement contrôlé mais néanmoins réel, entamé par Hassan II au cours des dernières années de son règne, que ces écrits auraient, de toutes les manières, pris place dans le processus d'écriture et de dévoilement de l'histoire du Maroc indépendant. Les conditions actuelles ont permis à cette littérature de se trouver en phase avec une société qui cherche à se libérer de certains fantômes du passé. Il n'est pas exagéré de parler de psychanalyse à l'échelle d'une nation, voire d'exorcisme collectif, tant est grand le besoin d'expulser une parole trop longtemps contenue. *Mutadis mutandis*, le Maroc a vécu ce que l'Afrique du Sud a connu avec la fin de l'apartheid : l'Instance Équité et Réconciliation (IER) mise en place par Mohamed VI au début de l'année 2004 est jumelle de la Commission de la Vérité et de la Réconciliation (CVR) présidée par l'archevêque sud-africain Desmond Tutu. Dans les deux cas, il s'agit, après des années de répression, de dictature, de négation des droits les plus élémentaires de la personne humaine, de permettre aux victimes de témoigner des souffrances endurées, le but étant principalement de permettre le surgissement de la vérité, après des décennies de dénégation, mais aussi de créer, selon les mots d'Aziz Binebine, un ex-« tazmamarti », un climat de « paix et de pardon »³⁴.

Les auditions devant l'IER filmées et diffusées en direct sur une chaîne nationale furent l'occasion pour l'ensemble de la société de regarder pour la première fois en face ce passé occulté par tous, par peur, lâcheté ou mauvaise conscience. C'est donc dans cette atmosphère de thérapie collective par la parole que les écrits de l'incarcération interviennent, offrant matière à discussion, réflexion, introspection ; car au cours des « années de plomb », chaque Marocain a connu dans son entourage familial, professionnel, amical, ou de simple voisinage,

³⁴ Aziz BINEBINE, « Plus que l'espoir, le refus de la haine et de la vengeance », intervention au festival Transméditerranée, Grasse, 2002. URL : <<http://www.mahibinebine.com>>. Page consultée le jeudi 17 août 2006.

une victime de la terreur d'état. Et c'est là, sans doute, que réside la première particularité de cette littérature : elle est le reflet d'une société qui se livre au difficile exercice de la mémoire et qui, par un douloureux retour sur le passé, travaille à une construction identitaire d'autant plus problématique que l'alliance entre le roi et le peuple, réussie par Mohamed V et régénérée par Mohamed VI³⁵, avait été bien malmenée sous Hassan II. Les écrits d'Abdellatif Laâbi, dont on ne soulignera jamais assez l'importance, s'inscrivaient dans une optique militante, de combat contre le pouvoir. De par cette position partisane, leurs fonctions n'étaient pas d'offrir un miroir à la société marocaine, mais d'engager la lutte pour l'instauration d'un état de droit. Or, si toute société a besoin de « lieux de mémoire » (P. Nora), elle a également besoin de récits de mémoire, c'est-à-dire de ces textes où une mémoire individuelle croise la mémoire collective, et ce pour mieux lutter contre ce que Manuel Vasquez Montalban appelle le « pacte de l'oubli », cet ensevelissement du souvenir dont profitent les tortionnaires et tous ceux qui ont, d'une manière ou l'autre, tiré profit des années de répression. De cette rencontre entre l'individuel et le collectif naît une « littérature sous contrat »³⁶. Dans le cas de la littérature carcérale marocaine, comme d'ailleurs pour toute littérature testimoniale, il s'agit d'un triple contrat.

Avec soi tout d'abord. Le texte devient le lieu où s'affiche une « fidélité à soi-même » (Gabriel Marcel), et aux idées, aux valeurs pour lesquelles on a combattu et souffert. C'est ce qu'affirme Salaheddine El Manouzi en préambule des *Années de plomb. Chronique d'une famille marocaine* : « la vie est digne d'être vécue pour autant que l'on se batte pour ses idéaux et que l'on ne renie pas ses principes »³⁷. Attitude que Paul Ricœur résume de la manière suivante : « le témoignage [...] atteste dans l'extériorité l'homme intérieur lui-même, sa conviction, sa foi »³⁸.

Contrat passé avec les compagnons de captivité. Il est remarquable de noter que la très grande majorité des témoignages sont dédiés à la mémoire des disparus. « Si j'ai pris la décision d'écrire ce livre, c'est d'abord et avant tout en souvenir de tous mes compagnons du bagne infernal de Tazmamart qui, dans des conditions

³⁵ Alors qu'il n'était encore que le prince héritier Sidi Mohamed, celui-ci s'était très tôt engagé dans l'action sociale envers les populations les plus défavorisées. Et cette attention envers les plus démunis ne se dément pas aujourd'hui.

³⁶ Voir Emmanuel BOUJU, éd., *Littératures sous contrat*, Rennes : PUR, coll. « Interférences », 2003.

³⁷ Sietske DE BOER, *Années de plomb. Chronique d'une famille marocaine*, Casablanca : Le Fennec, 2005, p. 6.

³⁸ Cité par Luc VIGIER, « Figures et portée du témoin dans la littérature du XX^e siècle ». URL : <http://www.fabula.org/atelier.php?Figure_et_port%26eacute%3Be_du_t%26eacute%3Bmoin_a_u_XXsi%26egrave%3c>. Page consultée le jeudi 28 décembre 2006.

atroces, y ont perdu la vie » : ainsi débute *Opération Boraq F5* d'Ahmed El Ouafi³⁹, tandis qu'Abdelhak Serhane égrène la liste partielle des centres de détention, comme autant de lieux-symboles : « À la mémoire de ceux et celles qui sont morts sous la torture à Qalat Magouna, Derb Moulay Cherif, Dar Moqri, Agdz et autres centres secrets de détention »⁴⁰.

L'hommage aux disparus peut prendre des formes particulières. Ainsi, en couverture de *Tazmamart cellule 10*⁴¹, l'auteur Ahmed Marzouki a tenu à placer un dessin de Rachdi Benaïssa, sergent de l'armée de l'air condamné à trois ans de prison, qui restera quinze ans à Tazmamart avant d'y mourir. Or, quelques jours avant sa disparition, celui-ci avait affirmé à ses co-détenus vouloir que son « dessin sorte et fasse le tour du monde »⁴².

Contrat enfin avec le lecteur. Pour que la rencontre entre mémoire individuelle et mémoire collective soit effective, il est nécessaire que le témoin trouve en face de lui un groupe qui va jouer le rôle d'instance légitimatrice et de ratification. La souffrance vécue et racontée ne prend sens que si le lecteur accepte non seulement d'y donner crédit, mais également de la partager. Dès lors se trouve éliminée la fracture entre lui et eux, entre le témoin-martyr, condamné pour un temps au silence et à la réclusion, et le public auquel il adresse son texte, à la fois preuve et supplique. Or, dans cette situation, le témoin ne maîtrise pas la réception dont son texte fera l'objet, il n'est jamais sûr que le contrat sera accepté, d'où peut être cette réticence à dire que l'on note chez certains anciens prisonniers. Mais si le groupe qui lit le témoignage accepte de le faire sien et d'en prendre acte, à la césure initiale se substitue une unité d'autant plus forte qu'elle s'est construite sur une douleur commune.

En raison de cette exigence contractuelle, le témoin se sent obligé de multiplier les preuves de véracité, d'où les précautions dont Ahmed Marzouki entoure son récit :

Avant de poursuivre le récit, je dois préciser une chose d'une importance capitale : à Skhirat comme à Tazmamart, nul ne peut prétendre avoir tout vu, tout connu, et être en mesure de tout raconter, pour la simple raison que chaque témoin n'a assisté ou participé qu'à une partie des événements. Pour être le plus objectif possible, la vérité m'impose de souligner que ce qui va être relaté ici est un amalgame de ce que j'ai vu personnellement et de ce que j'ai entendu raconter,

³⁹ Ahmed EL OUAFI, *Opération Boraq F5. 16 août 1972. L'attaque du Boeing royal*, Casablanca : Tarik éditions, 2004, p. 5.

⁴⁰ Abdelhak SERHANE, *Kabazal. Les Emmurés de Tazmamart. Mémoires de Salab et Aida Hachad*, *op. cit.*, p. 7.

⁴¹ Ahmed MARZOUKI, *Tazmamart cellule 10*, Paris/ Casablanca : Éditions Paris-Méditerranée/Tarik éditions, 2000.

⁴² Voir Christine DAURE-SERFATY, *Lettres du Maroc*, Paris : Stock, 2000.

que ce soit avant, pendant le procès de Kénitra ou à Tazmamart, lorsque, attendant notre fin arriver, nous n'avions plus rien à nous cacher. Je dois encore mentionner que le commando n° 12 que je commandais était entré en retard dans le Palais à cause d'une panne qui dura une bonne dizaine de minutes. Il pourrait donc y avoir des imprécisions dans la succession des faits et, si elles existent, je demande à mes camarades de les corriger pour contribuer à une reconstitution fidèle des faits⁴³.

Apparaît à cet instant la tension que connaît toute littérature testimoniale entre éthique et esthétique. On peut certes croire avec Claude Simon en l'impossibilité radicale de toute relation cohérente d'une expérience vécue, le ressort principal de toute écriture étant le doute et le tâtonnement. On peut également douter, avec Jorge Semprun, de la capacité de l'auditeur à entendre tel ou tel témoignage⁴⁴. Mais on peut tout aussi bien être habité par ce besoin de libération intérieure, cette impulsion immédiate qui conduit Primo Lévi, dès sa libération, à écrire en quelques mois *Si c'est un homme*. Ainsi qu'il le raconte dans *Conversations et entretiens*, Primo Lévi était rempli d'une « ardeur narrative pathologique » :

Je me souviens de certains voyages en train, en 1945, juste après mon retour, quand je sillonnais l'Italie pour retrouver, pour me construire une situation, à la recherche d'un travail. Et je me rappelle que, dans le train, je racontais mes histoires au premier venu. À ce sujet, j'ai cité le vieux marin de Coleridge, qui raconte son histoire à des gens qui vont à un mariage et qui se moquent de lui. Eh bien, je faisais pareil. Si vous voulez savoir pourquoi je tenais à raconter ces histoires, je ne saurais vous répondre. C'était probablement un instinct assez justifié : je voulais m'en libérer. Mais j'ai souvent pensé à Ulysse, quand il arrive à la cour des Phaéciens. Malgré sa fatigue, il passe la nuit à raconter ses aventures. [...] C'était la même chose pour moi. Il n'y avait pas de raison, il était profondément clair, évident que je devais le faire⁴⁵.

Le syndrome d'Ulysse, pour reprendre l'expression d'Emmanuel Bouju, est donc ce travail de profération qui permet à la parole de passer de l'espace du camp à celui de la littérature. Mais l'on sait depuis Theodor Adorno qu'« écrire un poème après Auschwitz est barbare ». Propos exagéré, a-t-on dit, Gunter Grass par exemple, à qui cet aphorisme semblait « littéralement contre nature, comme si quelqu'un s'était permis comme Dieu le Père de prohiber le chant des oiseaux »⁴⁶.

⁴³ Ahmed MARZOUKI, *Tazmamart cellule 10*, op. cit., p. 36.

⁴⁴ À de multiples reprises dans *L'Écriture ou la vie*, Semprun s'interroge sur la possibilité d'un récit qui relaterait ce que Dostoïevski avait appelé un « séjour dans la maison des morts ». Voir p. 22, 24-25 ou 25-26 de l'édition Folio.

⁴⁵ « Conversations avec Primo Lévi », in Primo LEVI, *Conversations et entretiens*, Paris : 10/18, 1998, p. 170-180.

⁴⁶ Cité par Annie PALANCHE, « À propos d'Adorno ». URL : <<http://www.chez.com/patder/pal-adorno.htm>>. Page consultée le vendredi 9 mars 2007.

Il n'en demeure pas moins que l'injonction d'Adorno a le mérite de questionner notre propension à refuser d'entendre ce qui dérange notre conscience et surtout de poser la question du comment dire ce qui semble indicible.

Les auteurs marocains jouent sur un double registre. Ahmed Marzouki choisit la voie du récit-déposition : devant le tribunal de l'histoire, il souhaite ne rien omettre, ne rien oublier. La composition des petits-déjeuners, déjeuners et dîners servis aux détenus est scrupuleusement décrite, au gramme près⁴⁷. Quelques pages plus loin, la liste exhaustive des prisonniers, cellule par cellule, avec éventuellement les dates de décès, se déroule sur plusieurs pages. Les militaires affectés à la surveillance du bagne ne sont pas oubliés, leurs biographies permettant au narrateur de distinguer les gardiens et les « anges gardiens ». Le chapitre treize est entièrement consacré à narrer le calvaire enduré par certains détenus et à dresser la liste complète des morts en détention. Cette récurrence des listes de noms est le signe d'une écriture qui, confronté au doute du lecteur suspicieux, érige le mémorial des victimes de l'arbitraire d'état.

L'autre voie scripturale empruntée par certains écrivains recourt à une poétique de la distanciation. Salah El Ouadie, dans *Le Marié*⁴⁸, tente par la satire et l'ironie de désamorcer la réalité carcérale en la décrivant comme ridicule ou privée de sens. Ou comme l'écrit Anne Ducrey à propos de Boulgakov, « la satire met en fiction le réel par le geste de désignation et de grossissement »⁴⁹. Lorsqu'il évoque les séances de torture par l'électricité, autrement dit la « gégène », le narrateur a cette remarque savoureuse : « Et voilà que mon corps se trouvait branché sur le secteur national avant que ne le fussent bien des villages et douars de mon cher pays »⁵⁰. Évoquant son incarcération dans une lettre fictive à sa mère, le narrateur ne tarit pas d'éloges sur l'accueil qui lui a été réservé :

Pour tout te dire, j'ai déjà eu plus que ma part des délicatesses dont sont prodigues ces bonnes gens qui se tiennent là, veillant à nous servir et à nous rendre agréable la vie, dans cette maison de villégiature unique en son genre, au sein de laquelle nous mangeons, buvons, dormons, crions, guettons les poux, caressons les espérances, si contents d'être encore en vie, à respirer l'air de notre pays, et à y occuper un volume équivalent à celui de nos corps enflés⁵¹.

⁴⁷ Ahmed MARZOUKI, *Tazmamart, cellule 10*, op. cit. p. 71-2.

⁴⁸ Salah EL OUADIE, *Le Marié*, Casablanca : Tarik éditions, coll. « Mémoire », 2001.

⁴⁹ Anne DUCREY, « Boulgakov : de la littérature engagée à l'engagement littéraire », in *Littérature et engagement*, éd. Emmanuel BOUJU, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, coll. « Interférences », 2003, p. 205.

⁵⁰ Salah EL OUADIE, *Le Marié*, op. cit., p. 20.

⁵¹ *Ibid.*, p. 17.

L'écueil auquel craint de se heurter tout témoin est l'indifférence, mais aussi l'incompréhension, voire l'incrédulité. Dire et ne pas être cru équivaut à parcourir en sens inverse le chemin de la souffrance. Car la littérature carcérale repose sur ce que Philippe Forest appelle le « pacte testimonial »⁵² et qui, à la suite de Giorgio Agamben⁵³, peut se résumer ainsi : le véritable témoin est celui qui a vécu les choses jusqu'à son ultime instant, c'est-à-dire le martyr, et qui donc est dans l'impossibilité de raconter. Sur tout témoignage pèse irrémédiablement le soupçon de l'imposture ; dans tout texte s'instille le sentiment de culpabilité. D'où l'appel à un tiers comme figure de médiation du récit carcéral. Ahmed Marzouki a travaillé avec le journaliste de l'AFP, Ignace Dalle, longtemps en poste à Rabat avant son expulsion par les autorités marocaines, et fin connaisseur des réalités du pays. Le témoignage d'Ahmed El Ouafi a été recueilli par François Trotet. Les *Mémoires de Salab et Aïda Hachad* ont été rédigés avec l'aide du romancier Abdelhak Serhane. Quant à la chronique de la famille Manouzi, on la doit à la plume de la journaliste néerlandaise Sietske de Boer. Lorsque les auteurs ont travaillé seuls à leurs manuscrits, le texte est très souvent accompagné d'une préface due à une figure morale incontestable ou à un spécialiste reconnu du Maroc : Ignace Dalle pour *Le Couloir* d'Abdelfettah Fakihani, Gilles Perrault pour *À l'ombre de Lalla Chafia* de Driss Bouisséf Rekab, Abraham Serfaty pour *La Chambre noire* de Jaouad Mdichech.

On peut certes penser que les témoins, étant plus des « écrivains » que des « écrivains », ont souhaité s'adjoindre les services d'hommes plus habiles qu'eux dans le maniement de la plume. Il n'en reste pas moins vrai que la fonction des préfaciers et co-auteurs, de par leurs positions reconnues, leurs statuts incontestables, est de certifier la véracité des faits rapportés et de lever le soupçon d'imposture. Le récit carcéral fonctionne à un double niveau de légitimation, la validation du texte par l'auditeur-scripteur précédant et en même temps favorisant celle décernée par le public.

On remarquera également que la littérature carcérale n'emprunte pas, ou si peu, les chemins de la fiction. Dans *Pollens*, roman de Mahi Binebine, frère d'Aziz Binebine, une très brève allusion traverse subrepticement le texte lorsque est évoqué le passé de Driss, le facteur du village :

Coulée au moule commun du dénuement, son histoire faite de boue et d'épines, de fuites et de renoncements, n'est guère différente de celle des autres. Originnaire de Marrakech, cet ancien étudiant en philosophie avait largement payé son tribut au pays : dix ans de prison ferme ! Dix longues années pour avoir distribué quelques tracts anodins à l'occasion d'une grève étudiante. Ce *marxiste-léniniste*

⁵² « Quelques notes à la suite de Giorgio Agamben », in *Littératures sous contrat*, op. cit.

⁵³ *Ce qui reste d'Auschwitz. L'archive et le témoin*, Paris : Rivages, 1999.

actif avait donc conspiré contre la *sûreté de l'État*. Et le voilà croupissant dans l'une des macabres geôles du Sud⁵⁴.

La seule mise en fiction est l'œuvre de Tahar Ben Jelloun qui, dans *Cette aveuglante absence de lumière*⁵⁵, romance le témoignage d'Aziz Binebine. Mais, dès sa sortie, ce texte suscite la polémique : la presse marocaine et nombre d'anciens de Tazmamart reprochent à l'écrivain d'avoir la dénonciation bien tardive, lui qui, de par son statut⁵⁶, aurait pu, même timidement, prendre position. Ce qu'il n'a jamais fait, donnant au quotidien parisien *Libération* cette réponse infantile pour expliquer son mutisme : « J'étais comme tous les Marocains, j'avais peur. Je ne voulais pas affronter Hassan II de face »⁵⁷. Cet aveu de la part d'un intellectuel qui n'hésite pas à afficher, à Paris, son engagement quand il s'agit de la Tchétchénie ou de la Palestine traduit bien le climat de peur que le Maroc a vécu de 1973 à 1990⁵⁸.

La polémique va prendre une autre dimension lorsque Aziz Binebine dénonce, dans une lettre ouverte du 9 janvier 2001, les conditions de rédaction ainsi que certaines clauses léonines du contrat qui le liait au romancier.

Au-delà des querelles, ce qui semble transparaître, c'est l'impossibilité aujourd'hui d'exprimer, par le biais de la fiction, une histoire encore trop proche et sans doute trop douloureuse. À l'exception de Salah El Ouadie, nombre de témoins semblent encore incapables de ce pénible effort de distanciation. D'où la prédominance du genre testimonial, comme s'il fallait tout d'abord s'imprégner d'événements qui ont été très longtemps occultés, comme si le dire s'imposait à tous, avant de pouvoir le transformer en objet de fiction. De ce fait, le récit carcéral marocain, tel qu'il est aujourd'hui donné à lire, semble relever moins de la littérature que de l'histoire dans la mesure où il s'efforce avant tout de combler les béances d'une mémoire fragmentaire et fragmentée. Comme si le pays vivait une période où l'érection du monument mémoriel restait encore fragile, comme si, par crainte d'un quelconque révisionnisme, il fallait tout d'abord mettre en forme de manière incontestable les éléments de cette mémoire. Ce n'est que le jour où cette

⁵⁴ Mahi BINEBINE, *Pollens*, Casablanca : Le Fennec, 2002, p. 114.

⁵⁵ Paris : Le Seuil, 2001.

⁵⁶ Prix Goncourt 1987 avec *La Nuit sacrée*, Tahar Ben Jelloun était, est toujours, une personnalité du monde des lettres, tant à Paris qu'à Rabat.

⁵⁷ Florence AUBENAS, José GARÇON, « Ben Jelloun s'enferme dans Tazmamart », *Libération*, 15 janvier 2001.

⁵⁸ Gilles Perrault dans *Notre ami Le Roi* résumait de la manière suivante la politique intérieure de Hassan II, « brisant par la répression, pourrissant par la corruption, truquant par la fraude, courbant par la peur », *op. cit.*, p. 57. Rémy Leveau, quant à lui, expliquait que les opposants avaient le choix « entre cooptation et prison », dans son ouvrage *Le Fellah marocain, défenseur du trône*, Paris : Presses de Sciences Po (1976), 1985, p. 245.

mémoire historique aura trouvé sa place dans les manuels scolaires, c'est-à-dire à partir du moment où elle aura été collectivement acceptée par tous les acteurs sociaux et politiques qu'elle pourra devenir objet romanesque.

Témoignage pour l'histoire, la littérature carcérale se veut aussi parole performative en ce sens qu'elle invite celui qui écoute ou qui lit le témoignage carcéral à une transformation, un changement dans sa vision des choses et dans sa relation à l'action. Bien plus qu'une attention soutenue, le récit carcéral demande une transformation radicale du destinataire du message. Car maintenant qu'il sait, le lecteur, ou l'auditeur, ne peut faire comme si... Ce savoir, il doit l'utiliser dans un but précis de transformation sociale. Dans *Le Marié*, Salah El Oquadie donne la parole à un homme qui a été le compagnon de cellule du personnage principal : « J'ai été le voisin de lit de Mohamed et [...] j'ai pu [...] assister à son calvaire. Ma vie s'en est trouvée complètement bouleversée. [...] Voilà ce que je sais, et [...] je ne peux plus vivre comme si je n'avais pas su »⁵⁹.

Parce qu'il permet de passer de l'ignorance au savoir, le récit carcéral situe sa raison d'être dans une tout autre dimension que celle d'un acte de lecture qui ne viserait que l'évasion ou la distraction. C'est bien un processus de transformation sociale et politique qui est entamé, ce que confirme la quatrième de couverture du roman de Salah El Oquadie : « Cet ouvrage, écrit Mary Robinson, Haut Commissaire aux Droits de l'Homme des Nations Unies, peut devenir un instrument supplémentaire pour lutter contre la méconnaissance et le mépris des droits de l'Homme ».

Outil de conscientisation, le récit carcéral se veut moment privilégié d'un changement d'ordre civique et politique :

Ce qui m'était arrivé est comparable à ce qu'éprouverait une personne qui, habituée à toujours fouler un sol bas, se retrouverait soudain placée en haut d'une montagne, d'où le paysage s'étalerait sous ses yeux. Pourrait-elle prétendre ne rien voir ? Les lettres de votre fils m'ont condamné à voir. J'ai vu et, depuis, je n'arrive plus à ne pas voir⁶⁰.

Le devoir de mémoire se double donc d'une interpellation pour un engagement dans la voie du combat pour le respect des droits de l'homme, et donc d'une rupture totale avec les années antérieures. Le devoir de mémoire devient, comme l'écrit Abdesselam El Ouazzani, « un pouvoir agir »⁶¹. En effet, le récit carcéral, comme tout acte d'engagement, est fondé sur cette éthique de la fidélité précédemment analysée. Fidélité, nous l'avons dit, aux victimes de l'arbitraire, à ceux qui ont disparu et qui ne peuvent témoigner, comme si le survivant, habité

⁵⁹ Salah EL OUADIE, *Le Marié*, op. cit., p. 121 et 123.

⁶⁰ *Ibid.*, p. 121.

⁶¹ *Le Récit carcéral marocain ou le paradigme de l'humain*, op. cit., p. 66.

par la mauvaise conscience d'en être revenu, d'avoir échappé à l'enfer, devait sans cesse justifier son existence. Georges May note que la force du témoignage réside entre autres dans l'éventuelle disparition du témoin⁶². Aussi la plupart des récits s'ouvrent-ils sur un hommage rendu à la mémoire des camarades morts. Le récit carcéral devient ainsi un temple mémoriel⁶³ où l'on ne peut pénétrer qu'en respectant un rituel, en l'occurrence s'acquitter de la dette que les vivants ont contractée auprès des morts. Et cette dette s'articule en un double mouvement : le rappel du pacte passé et la manifestation du respect de cette alliance. Le récit de la souffrance vécue permet à la fois d'immortaliser le souvenir de l'horrible,

Le témoignage se mue parfois en littérature. Un vrai livre est supposé mieux assurer la transmission. Mais surtout, dans un paysage où la mort est omniprésente, chemine l'idée que l'œuvre, elle, est immortelle, qu'elle seule peut assurer le souvenir, c'est-à-dire l'éternité. C'est dire la confiance mise dans l'écrit et, en dernière analyse, l'irréductible humanité des victimes⁶⁴.

et en même temps de le transcender : dans le roman de Tahar Ben Jelloun, *Cette aveuglante absence de lumière*, un détenu demande à l'un de ses compagnons : « Raconte-moi une histoire, sinon je meurs »⁶⁵. Comme dans les *Mille et Une nuits*, la parole devient l'arme suprême qui permet de vaincre la mort⁶⁶.

CONCLUSION

Le récit carcéral s'inscrit indéniablement dans une démarche qui vise une rupture avec une période sombre de l'histoire du Maroc. Mais toute rupture, c'est-à-dire toute négation, toute invalidation de ce qui précède, ne prend sens que si l'on a appréhendé, dans toutes ses dimensions, le moment que l'on tente de dépasser. On se trouve ainsi, dans le cas du récit carcéral marocain, face à ce que l'on pourrait appeler une mémoire-fracture, instant de tension entre le souvenir et l'oubli, qui doit accoucher d'une ère nouvelle où la valeur humaine doit être au centre des préoccupations.

⁶² Voir Georges MAY, *L'Autobiographie*, Paris : PUF, 1979.

⁶³ Pierre Nora parle de « lieux de mémoire ». Au milieu de *Tazmamart cellule 10* est placé un chapitre, le 13^e, intitulé « In Memoriam » qui égrène, tout au long des 32 pages qui le composent, la liste des victimes de Tazmamart.

⁶⁴ Annette WIEVIORKA, *L'Ère du témoin*, op. cit., p. 42.

⁶⁵ *Cette aveuglante absence de lumière*, op. cit., p. 87.

⁶⁶ Dans *Tazmamart cellule 10*, Marzouki raconte que chaque soir, après le départ des gardiens, lui-même ou un autre détenu, Mohamed Raïss, était chargé de raconter à leurs compagnons de détention un livre ou un film. Ainsi, Raïss avait tenu en haleine pendant quinze jours tous ses co-détenus en leur racontant *La Rabouilleuse* de Balzac. Quant à Marzouki, il excellait, selon ses dires, dans les récits de films, westerns et films égyptiens notamment.